

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

pour l'évaluation provinciale de 10^e année en mathématiques, lecture et écriture

Une nouvelle évaluation provinciale de 10^e année sera mise en œuvre à l'automne 2023 dans le cadre du Plan d'action pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba. L'objectif de cette évaluation est de guider l'enseignement et les programmes d'études au niveau des élèves, de la classe et de l'école afin d'aider les élèves à atteindre leur parcours vers l'obtention du diplôme d'études secondaires, ainsi que d'offrir un aperçu annuel de l'apprentissage des élèves au début de la 10^e année en vue d'éclairer les décisions en matière de programmes d'études, de politiques et de ressources sur une base continue.

Qui fera l'évaluation provinciale de 10^e année?

- Les élèves de 10^e année des écoles publiques et des écoles indépendantes subventionnées.

Quand auront lieu ces évaluations? Combien de temps les évaluations prendront-elles?

- L'évaluation de **mathématiques** se tiendra le **mardi 7 novembre 2023**.
 - La durée prévue est de 90 minutes, y compris le temps consacré à la vérification des présences et aux directives.
 - Un temps additionnel de 15 minutes pourrait être accordé aux élèves, si c'est nécessaire, pour achever l'évaluation, portant ainsi la durée maximale de l'évaluation à 105 minutes.
- L'évaluation de la composante **Lecture et écriture pour français langue première** aura lieu le **mercredi 8 novembre 2023, en une séance complète** ou les divisions scolaires ou les écoles pourraient décider de l'organiser en deux jours consécutifs le **8 novembre** et le **9 novembre 2023**.
 - La durée totale prévue pour cette composante en **une séance complète** est de 2 heures et 45 minutes, y compris le temps consacré à la vérification des présences et aux directives. 30 minutes additionnelles pourraient être accordées aux élèves, si nécessaire, pour achever l'évaluation, portant ainsi la durée maximale de l'évaluation à 3 heures et 15 minutes.
 - La durée totale prévue pour cette composante en **deux jours consécutifs** est 1 heure et 45 minutes pour la première séance, et 75 minutes pour la deuxième séance. Chacune des séances comprend 15 minutes consacrées à la vérification des présences et aux directives. 15 minutes additionnelles pourraient être accordées aux élèves, si nécessaire pour chacune des séances.
- L'évaluation de la composante **Lecture et écriture pour français arts langagiers – immersion** aura lieu le **mercredi 8 novembre** et le **jeudi 9 novembre 2023**.
 - La durée totale prévue pour cette composante pour la **séance du mercredi 8 novembre 2023** est d'une heure et 30 minutes, y compris le temps consacré à la vérification des présences et aux directives.

- La durée totale prévue pour cette composante pour la **séance du jeudi 9 novembre 2023** est de 2 heures et 15 minutes, y compris le temps consacré à la vérification des présences et aux directives. 30 minutes additionnelles pourraient être accordées aux élèves, si c'est nécessaire, pour achever l'évaluation, portant ainsi la durée maximale de l'évaluation à 2 heures et 45 minutes.

À quoi les élèves peuvent-ils s'attendre lorsqu'ils complètent l'évaluation de 10^e année?

- Mathématiques : Les élèves répondront aux questions à réponse choisie et aux questions à réponse construite.

Pourcentage approximatif par résultat d'apprentissage général (jusqu'à la 9^e année inclusivement)

Résultat d'apprentissage général (RAG)	Pourcentage approximatif
Nombres : Puissances, sens des nombres	27 %
Régularités et relations : Polynômes, relations linéaires	29 %
Formes et espace : Géométrie du cercle, géométrie, symétrie, similarité	33 %
Statistique et probabilité	11 %
Total	100 %

- Lecture et écriture : Les élèves liront une variété de textes et répondront à une série de questions à choix multiples et à court développement. De plus, ils rédigeront un court texte sur un sujet donné.

Programme Français (FL1) :

Proportion des tâches selon les *Apprentissages Incontournables* – FL1 (jusqu'à la fin de la 9^e année)

Comprendre et réagir (CR)	Pourcentage
6CR-1 : Fait le résumé d'un texte portant sur des enjeux de société ou des enjeux éthiques en dégagant les idées véhiculées par des éléments explicites et implicites.	5 %
6CR-2 : Fait une lecture analytique d'un texte pour en reconstruire le sens.	70 %
6CR-3 : Discerne les procédés utilisés par l'auteur d'un texte pour dégager les effets de sens créés.	10 %
6CR-4 : Fait une synthèse d'un regroupement de textes de types et de genres semblables, traitant d'un même thème pour faire ressortir les liens entre les idées de manière objective, fidèle et concise.	
6CR-5 : Fait une appréciation critique d'un texte à partir de critères tels que la vraisemblance, l'objectivité et la crédibilité des sources.	
6CR-6 : Fait une appréciation esthétique d'un texte à partir de critères tels que les sentiments ou les émotions suscités en examinant les procédés employés par l'auteur.	
6CR-7 : Fait une appréciation éthique d'un texte à partir de critères tels que les points de vue exprimés, les comportements représentés ou les valeurs véhiculées.	15 %
6CR-8 : Évalue les perspectives ou les idées développées dans différents textes traitant d'une problématique commune ou d'un même thème pour prendre position et la défendre.	
Total :	100 %

Programme d'immersion française (FL2) :

Proportion des tâches selon les *Apprentissages* - FL2 (jusqu'à la fin de la 9^e année)

Écouter – Visionner – Lire	Pourcentage
CÉV1, CLV1 : Dégager des éléments constitutifs selon le genre de texte.	20 %
CÉV2, CLV2 : Comprendre des textes imaginaires et en délibérer.	24 %
CÉV3, CLV3 : Comprendre des textes courants et en délibérer.	20 %
CÉV4, CLV4 : Dégager l'intention de l'auteur.	16 %
CÉV5, CLV5 : Découvrir la portée du message et de ses éléments par rapport à soi-même.	8 %
CÉV6, CLV6 : Soutenir le bien-fondé des textes imaginaires et courants.	
Annexe A : L'enseignement des éléments linguistiques	12 %
Total :	100 %

Comment inscrire les élèves pour l'évaluation

- Les écoles recevront les formulaires d'inscription ainsi que le matériel d'évaluation pour tous les élèves de 10^e année à la fin octobre 2023 et ces formulaires devront être remplis avant l'évaluation.

Comment se feront les exemptions et les adaptations?

- **Exemptions** : Les dirigeants scolaires approuveront et signeront les décisions d'exemption au niveau de l'école en fonction de l'admissibilité et de la convenance de l'élève à participer conformément aux critères d'exemption spécifique qui seront fournis à l'automne 2023.
- **Adaptations** : Les adaptations doivent être déterminées au cours du processus d'inscription des élèves. Des renseignements détaillés seront fournis dans le guide de politiques et de modalités administratives à l'automne.

À noter : Un rapport des exemptions et des adaptations de la division ou du district scolaire sera remis à la haute direction avec le nombre total des exemptions et adaptations des élèves.

Comment se fera la correction de l'évaluation?

- La correction se fera à l'échelle locale, au niveau des écoles et des divisions scolaires, à la suite des séances de formation en vue de la correction qui se tiendront à l'automne 2023.
- Les divisions scolaires pourraient envisager des équipes d'enseignants de 8^e, 9^e et 10^e année pour faire la correction à l'échelle locale comme de précieuses possibilités de perfectionnement professionnel.

Comment fera-t-on le rapport sur les résultats?

- À la suite des corrections à l'échelle locale, les écoles auront accès à leurs résultats pour considération et révision immédiates et pour appuyer l'établissement des plans et des programmes spécifiques aux élèves.
- Les résultats des élèves seront communiqués aux élèves, aux parents ou aux tuteurs, ainsi qu'aux équipes scolaires pour guider la planification et ne seront pas inclus dans les bulletins scolaires comme note d'évaluation sommative.

- Les résultats de l'ensemble du système d'éducation ne seront pas rendus publics pendant la mise en œuvre initiale afin de donner suffisamment de temps pour ajuster et raffiner, au besoin, l'administration et le processus.
- D'autres décisions concernant la communication du rapport public seront envisagées dans le *Cadre provincial de données et de mesure du rendement* qui est en élaboration dans le cadre du *Plan d'action pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba*.

Pour plus amples renseignements

Pour le Programme anglais :
Programme provincial d'évaluation à
assesseval@gov.mb.ca

Pour le Programme français et le Programme
d'immersion française :
Programme provincial d'évaluation à
BEFevaluation@gov.mb.ca